



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE No 05/2009

le 18 mars 2009

Concerne :

Mise en service d'un WiFi public.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme le souhaitait l'ancien conseiller communal Patric Berger, la commune de La Tour-de-Peilz offrira dès le 4 avril 2009, un accès WiFi (Internet sans fil) public dans une zone s'étendant entre le collège Courbet, le collège des Marronniers et la place du Temple. La zone du Port jusqu'au bain des Dames, les alentours du Château, sa cour intérieure ainsi qu'une partie du quai Roussy offriront également cet accès WiFi.

Techniquement, l'accès est assuré par plusieurs « HotSpot » qui assurent la gestion du réseau. De la sorte, une fois l'utilisateur connecté à « WiFi La Tour », tous les services restent bloqués tant que celui-ci n'a pas accepté les conditions générales d'utilisation. Ces conditions le responsabilisent sur le contenu de ses visites sur Internet. Par la même occasion, le système enregistre le volume des données reçues, volume limité chaque jour à 200 Mo. Cette limite autorise une navigation courante sur Internet mais empêche une connexion 24h/24. Par ce procédé, l'utilisation de téléchargement peer-to-peer (mp3) est également limitée. Les compteurs sont remis à zéro quotidiennement.

Par ailleurs, un filtre visant à empêcher l'accès à des sites pornographiques ou violents sera mis en place.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :





Nicole Rimella Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 2 mars 2009

